

RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES DE L'ETAT

30 septembre 2021 – Hôtel du Département

**UNIS POUR
L'AVENIR DE LA
HAUTE-SAÔNE**



**REUNION DE L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAONE
30 Septembre 2021**

**RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES DE L'ETAT
Présenté par Madame Fabienne BALUSSOU
Préfète de la Haute-Saône**

Accueil des gens du voyage

Synthèse de la question de M. Benoît CORNU, Conseiller départemental du Canton de Lure-1, et de Mme Isabelle ARNOULD, Vice-Présidente du Conseil départemental.

Seul le prononcé fait foi

Madame la Préfète,

Différents indicateurs nous permettent d'affirmer que la crise liée à la covid19 est sur la voie de sa résolution tant sur le plan sanitaire qu'économique.

Cependant, on sait également que de nombreuses conséquences se feront sentir dans de nombreux domaines et notamment sur le plan psychologique ou comportemental.

Les élus locaux témoignent de changements dans la façon d'être ou de penser de bon nombre de leurs concitoyens.

Dans le même temps, les français ont créé d'autres liens au sein de leur famille et au sein de leur habitation.

Personne n'échappant à la crise, on peut constater que les gens du voyage ont également subi une situation que personne n'a souhaitée. Cette situation les a contraints à ne plus prendre la route pendant les confinements successifs, chamboulant, comme tout un chacun, leurs habitudes et leur mode de vie...

Notre département est doté d'aires d'accueil, de grand passage et de terrains familiaux selon un schéma qui, a priori, n'est plus en adéquation avec les besoins du moment.

En effet, les voyageurs occupent des stades ou des champs, se sédentarisent sur les aires de grand passage, nous font savoir qu'ils sont à la recherche de terrains familiaux.

Ma question est donc la suivante :

Pouvez-vous proposer un plan de relance de l'Etat en Haute-Saône dont la cible est un accueil amélioré des gens du voyage, selon un schéma départemental actualisé, ouvert sur les départements limitrophes, tenant compte de l'évolution du mode de vie de ses usagers, dans le respect de règles d'urbanisme adaptées et permettant de ne pas grever les finances des collectivités locales ?

Merci pour votre réponse.

**REUNION DE L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAONE
30 Septembre 2021**

**RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES DE L'ETAT
Présenté par Madame Fabienne BALUSSOU
Préfète de la Haute-Saône**

Infrastructures routières

**Synthèse de la question de Mme Edwige EME, Vice-Présidente du Conseil
départemental et de Mme Véronique GRANDJEAN, Conseillère départementale
du Canton de Saint-Loup-sur-Semouse**

Seul le prononcé fait foi

Madame la Préfète,

La Haute-Saône est un département rural, avec une densité qui se situe à la moitié de la moyenne nationale. Cependant, la forte industrialisation de notre territoire amène, avec l'essor économique, la multiplication des flux d'entrée et de sortie de notre territoire.

En addition à cela, notre proximité à des pôles métropolitains pourvoyeurs d'emplois et notre localisation centrale dans de nombreux échanges européens font de la Haute-Saône un lieu où le nombre de véhicules par jour sur les axes principaux est très important.

En dépit d'un retard significatif qui avait été pris avant les années 2000, les politiques mises en œuvre par cette majorité au cours des 20 dernières années ont permis à notre réseau routier de s'améliorer et de se développer sans cesse. Non sans de gros efforts et un investissement de tous les instants.

Malgré cela, un phénomène de congestion gangrène certains des principaux points de passage de notre territoire, ce qui, vu depuis Paris, peut paraître contre-intuitif pour un département rural. Comme un marqueur de cette situation, le nombre

d'accidents graves est également récemment reparti à la hausse sur les routes haut-saônoises.

Le travail concernant les infrastructures routières de notre département est loin d'être terminé. Comment l'Etat compte-t-il remplir ses obligations pour continuer à désenclaver la Haute-Saône tout en assurant la sécurité de nos citoyens ?

- Quel avenir pour la ruralité alors que la doctrine gouvernementale s'oriente vers une mise sous cloche environnementale, par l'interdiction de consommation de foncier, pourtant absolument nécessaire à la survie de nos territoires et qui n'est pas significatif au regard de ce qui s'est passé ces 20 dernières années dans les métropoles ? A noter que le projet de déviation EST ne représentait que 90 hectares sur les 550 000 hectares de terre agricole que comptent la Haute-Saône. Cela semblait loin de remettre en cause la « ferme haut-saônoise ».

- A l'aune des résultats désastreux de l'enquête publique concernant le contournement EST de Vesoul et alors qu'un nombre croissant d'opérations sont soumises à cette procédure, comment garantir la juste représentation de l'avis des Haut-Saônois dès lors que des groupes de personnes éloignées des besoins du secteur contribuent massivement ?

- Quelle mobilisation concrète de l'Etat sur la RN19 pour la mise à 2 x 2 voies du maillon composé de la section Amblans / Genevreville / Pomoy ? De même pour le tronçon de Sevenans ?

- Dans quels délais pouvons-nous attendre la mise en œuvre concrète de la délégation de maîtrise d'ouvrage confiée au Département début 2021 pour la poursuite de l'aménagement de la RN57 ?

- Au regard des manques du dossier mis à l'enquête publique pour la Déviation Est de Vesoul, l'Etat avait-il réellement envie que ce dossier se concrétise ?

Merci pour votre réponse.

**REUNION DE L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAONE
30 Septembre 2021**

**RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES DE L'ETAT
Présenté par Madame Fabienne BALUSSOU
Préfète de la Haute-Saône**

Préservation de la ressource en eau

Synthèse de la question de M. Jean-Marie BERTIN, Vice-Président du Conseil départemental, et de M. Thierry BORDOT, Conseiller départemental du Canton de Saint-Loup-sur-Semouse

Seul le prononcé fait foi

Madame la Préfète,

L'eau est une ressource précieuse. Avec le réchauffement climatique et les sécheresses qui s'enchaînent d'une année sur l'autre, nous y sommes tous très sensibles. Des questions se posent : qualité, quantité, sobriété des consommations, stockage, solidarité entre les différentes unités de production, gouvernance... A ce titre, le Département va réaliser son schéma d'alimentation en eau potable en 2022.

Malgré les politiques ambitieuses menées par le Département au fil des années, trop de communes subissent encore des fuites importantes sur leurs réseaux d'eau potable à cause de leur vétusté. Cela n'est pas un problème spécifique à la Haute-Saône. Il s'agit bien d'une problématique au niveau national, mais nous devons agir. Nous avons lancé un appel à projet ponctuel en commun mais cela ne suffit pas. Comment l'Etat compte-t-il agir sur ce sujet pour démultiplier les efforts ?

De même, l'interconnexion des réseaux sur l'ensemble de notre territoire est une des clefs pour s'assurer d'un approvisionnement en eau pérenne pour tous et en toutes circonstances. Cela pose la question de la gouvernance de l'eau au niveau local. Certains plaident pour une atomisation des situations. Le Département pousse à une

évolution forte de ce modèle. Il faudra du courage. Quel rôle pour les communes, quel rôle pour les communautés de communes ? L'Etat est-il prêt à des évolutions efficaces ?

Tous les départements ne se sont pas saisis de la question aussi énergiquement que la Haute-Saône. Dès lors, comment comptez-vous, Madame la Préfète, peser au niveau de l'Agence de l'Eau, qui couvre un grand bassin, pour qu'elle continue à nous accompagner financièrement avec force ?

Merci pour votre réponse.

**REUNION DE L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAÔNE
30 Septembre 2021**

**RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES DE L'ETAT
Présenté par Madame Fabienne BALUSSOU
Préfète de la Haute-Saône**

Le collège de demain

**Synthèse de la question de Mmes Isabelle ARNOULD et Sylvie COUTHERUT,
Vice-Présidentes du Conseil départemental**

Seul le prononcé fait foi

Madame la Préfète,

En sa qualité de gestionnaire des collèges, le Département de la Haute-Saône ne se place pas en simple financeur ou promoteur immobilier, mais cherche avant tout à garantir aux élèves haut-saônois les meilleures conditions d'apprentissage.

Qu'il s'agisse de l'immobilier, du numérique, du sport scolaire, de la sécurité ou encore de la restauration, l'objectif de la collectivité reste toujours le bien-être de l'enfant et sa réussite scolaire, au sein d'une communauté éducative épanouie..

Pour que les choix forts faits par le Département puissent impacter positivement chacun des collégiens haut-saônois, il est donc important que l'Education Nationale nous suive concrètement dans nos ambitions, via une dynamique de coopération entre les services du Département et ceux de l'Inspection Académique.

Aussi, peut-on être assurés que l'Education Nationale nous suivra concrètement dans notre projet d'ouverture du collège sur son territoire, en phase avec les besoins locaux en termes de postes dédiés, d'aide à l'investissement ou bien encore de dispositifs dérogatoires du type de ceux des Zones Urbaines Sensibles ?

Cela fait plusieurs mois que nous attendons une évaluation qualitative sur le plan pédagogique du plan numérique que l'on déploie dans les collèges depuis 2016 : quand pourrons-nous en disposer ?

Pour quelles raisons objectives l'Education Nationale continue-t-elle à s'opposer aux transferts des gestionnaires de collèges vers les effectifs des Départements ?

Quelles visions l'Education Nationale développe-t-elle au sujet de la médecine scolaire, dont la pénurie de moyens est plus que préoccupante ? Les départements ont unanimement demandé le transfert malgré cette situation de sous-moyens, pour mieux prendre en charge nos enfants.

Au-delà des mots, ce sont des actes concrets qui sont attendus maintenant !

Merci pour votre réponse.

**REUNION DE L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAONE
30 Septembre 2021**

**RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES DE L'ETAT
Présenté par Madame Fabienne BALUSSOU
Préfète de la Haute-Saône**

Enjeux énergétiques

Synthèse de la question de MM. Laurent SEGUIN et Jean-Claude GAY, Vice-Présidents du Conseil départemental

Seul le prononcé fait foi

Madame la Préfète,

Cela fait maintenant plusieurs années que la crise climatique qui touche notre civilisation ne peut plus être ignorée. En sa qualité de département rural, où forêts, rivières et pâturages restent encore relativement sauvegardés, la Haute-Saône a un rôle à jouer, notamment car elle représente un puits de ressources énergétiques.

Nous avons lancé début 2021 une grande étude unique au niveau national pour connaître notre consommation et notre production énergétiques actuelles, mais surtout tracer une stratégie future pour les faire évoluer dans le bon sens. Le travail débouchera sur un plan d'actions concrètes et l'Etat devra assurer clairement sa partie et de son soutien financier pour nous accompagner.

Il est important de s'interroger sur la façon dont les projets énergétiques naissant en Haute-Saône en phase avec ces évolutions sont accueillis par les populations bien sûr et par les services instructeurs de l'Etat.

Quelle est votre position concernant les projets de méthanisation en cours sur le territoire ? Une analyse objective a-t-elle été réalisée par vos services ?

L'Etat ne devrait-il pas éclaircir sa doctrine concernant l'équilibre entre agriculture traditionnelle, agriculture biologique et cultures destinées à la production d'énergies vertes ?

Merci pour votre réponse.

**REUNION DE L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAONE
30 Septembre 2021**

**RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES DE L'ETAT
Présenté par Madame Fabienne BALUSSOU
Préfète de la Haute-Saône**

Instruction environnementale au niveau de l'Etat : deux poids deux mesures

**Synthèse de la question de MM. Jean-Jacques SOMBSTHAY et Laurent
SEGUIN, Vice-Présidents du Conseil départemental**

Seul le prononcé fait foi

Madame la Préfète,

Chaque Président de la République y va de son couplet en début de mandat sur la simplification des normes qui brident notre pays. Nous les croyons sincères lors de l'énoncé de leur discours, malheureusement force est de constater que la suite est toujours la même :

Tout d'abord, la mise en route d'un grand nombre de textes nouveaux, très souvent trop détaillés donc inapplicables, le tout sans évaluation deux ou trois ans après leur adoption. Combien de temps allons-nous encore faire ce constat sans que cela ne change ? Madame la Préfète, faites-vous remonter au niveau national nos préoccupations à ce sujet ?

Ensuite, un fort sentiment de « deux poids deux mesures » entre ce que l'Etat exige des collectivités et les réponses qu'il apporte à nos doléances selon les projets.

J'en veux pour preuve deux exemples précis, dans le champ de l'instruction environnementale : d'un côté, l'Etat nous contraint à étudier quarante-trois tracés différents dans le cadre de l'aménagement de la véloroute « la Voie Bleue », sous la pression de quelques associations locales, de l'autre il ne tient pas compte de notre souhait d'obtenir des éléments concrets d'information des citoyens dans le cadre des projets éoliens à proximité du Château de Ray-sur-Saône (maquette 3D du futur projet d'installation) sous prétexte que de gros opérateurs privés, nationaux ou européens, ne le veulent pas ! Est-ce acceptable dans notre pays ?

Madame la Préfète, afin de construire ensemble des solutions responsables : que proposez-vous pour que les Haut-Saônois se sentent considérés dans ces projets ? Que proposez-vous pour que les élus se sentent « écoutés » et « épaulés » dans leur volonté d'agir sur ces sujets d'avenir ?

Je vous remercie pour votre réponse.

**REUNION DE L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAONE
30 Septembre 2021**

**RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES DE L'ETAT
Présenté par Madame Fabienne BALUSSOU
Préfète de la Haute-Saône**

Pédopsychiatrie

**Synthèse de la question de Mme Marie-Claire FAIVRE, Vice-Présidente du
Conseil départemental et de Mme Patricia FASSENET, Conseillère
départementale du Canton de Marnay**

Seul le prononcé fait foi

Madame la Préfète,

Au lieu de nous donner des leçons sur l'Enfance en danger, l'Etat devrait se concentrer sur ses carences en termes de pédopsychiatrie, qui entraînent des dysfonctionnements dans nos établissements et mettent en souffrance les jeunes dont nous assurons la protection. Il est nécessaire de créer des lits très spécialisés.

La problématique des moyens affectés à la pédopsychiatrie, particulièrement dans notre département, est essentielle pour la prise en charge des enfants dits « à problématiques multiples » dont l'état nécessite impérieusement des soins dans cette discipline.

Le récent rejet du projet d'Unité Départementale de Pédopsychiatrie en Soins Prolongés (UDPSP) porté par l'AHBFC, conjugué à l'annonce récente de la fermeture de deux Centres Médico-Psychologiques (CMP) dans ce département faute de professionnels disponibles pour constituer les plannings, conduiront inévitablement à renforcer les tensions d'ores et déjà constatées sur les dispositifs d'accueil et de prise en charge des enfants confiés et au-delà, à des retards préjudiciables voire dramatiques dans les diagnostics et les prises en charge de situations sur des territoires déjà fragilisés par une démographie médicale préoccupante.

Quelles solutions peuvent être avancées par l'Etat pour garantir une prise en charge de soins pédopsychiatriques de qualité en Haute-Saône ?

Merci pour votre réponse.

**REUNION DE L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAÔNE
30 Septembre 2021**

**RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES DE L'ETAT
Présenté par Madame Fabienne BALUSSOU
Préfète de la Haute-Saône**

La prise en charge dans les EHPAD

**Synthèse de la question de Mme Martine PEQUIGNOT, Conseillère
départementale du canton de HERICOURT-2, et de Mme Claudy CHAUVELOT-
DUBAN, Vice-Présidente du Canton de Gray**

Seul le prononcé fait foi

Madame la Préfète,

Nous comptons aujourd'hui une centaine de lits vides dans nos EHPAD. Avec la pandémie, on constate un changement de paradigme des familles concernant la prise en charge des personnes âgées. Comment nous accompagner dans cette mutation (Séguir) ?

La crise sanitaire a fini par convaincre les derniers indécis qu'il fallait absolument changer le modèle de l'EHPAD de demain avec trois axes principaux d'évolution :

- Davantage d'humanité, « d'humanité » dans les EHPAD,
- Davantage d'ouverture sur la cité,
- Davantage de soins et de sécurité au sens large...

Ces ambitions nécessitent naturellement des moyens financiers de la part des financeurs au nombre desquels figurent les Départements, mais aussi, bien évidemment, des moyens humains. Au-delà des mesures du Séguir de la Santé et des récentes annonces du Premier Ministre visant à renforcer les équipes soignantes dans les EHPAD, comment pouvez-vous garantir aux directeurs d'EHPAD et aux familles de Haute-Saône le recrutement des professionnels nécessaires pour garantir l'amélioration des conditions de prise en charge des résidents, à un moment où ces métiers, en fortes tensions, peinent à convaincre les jeunes qui réfléchissent à leur future orientation professionnelle ?

Merci pour votre réponse.